

Conseil communautaire

Délibération n° 2025/12/18-05	Social : Convention de mise à disposition de locaux pour le RPE avec la commune de Mauriac
Date et heure de la séance	18 décembre 2025 - 18h30
Lieu	Salle Communale - Salins
Date de la convocation	12 décembre 2025
Président de séance	Jean-Pierre SOULIER
Secrétaire de séance	Olivier ROCHE
Nombre de délégués en exercice	31
Nombre de délégués présents	22
Nombre de pouvoirs	8
Présents ou représentés	30

Conseillers communautaires présents :

Georges ALBESSARD
Jacques BRESSON
Andrée BROUSSE
Marie-Hélène CHASTRE
Alain DELASSAT
Sylvie FENIES
Michel LAPORTE
Serge LEYMONIE
Thierry CHAMBON (suppléant)
Alain MALASSAGNE
Françoise NOUGEIN
Guillaume POINAT
Guy QUINTANEL
Roger RIBAUD
Olivier ROCHE
Cyrille ROLLIN
Jacques ROMEUF
Stéphanie SERIEIX
Jacques SERRAT
Jean-Pierre SOULIER
Jean-Jacques VAISSIER
Serge VIALLEMONTEIL

Représentés :

Pouvoir donné à :

Elisabeth BALADUC	Guillaume POINAT
Maryse BONNET	Georges ALBESSARD
Béatrice CARTAYRADE	Jacques SERRAT
François DEFLISQUE	Serge LEYMONIE
Raymonde THESSANDIER	Sylvie FENIES
Gérard VABRET	Olivier ROCHE
Christian VERT	Roger RIBAUD
Edwige ZANCHI	Jean-Jacques VAISSIER

Absents :

François POUCHOT

Conseil communautaire

Délibération n° 2025/12/18-05

Social : Convention de mise à disposition de locaux pour le RPE avec la commune de Mauriac

Monsieur le Président expose que la commune de Mauriac dispose, dans le cadre du Pôle Petite Enfance, des locaux adaptés à la petite enfance (bureaux, local d'animation...) destinés à l'accueil du RPE.

La Communauté de communes ne disposant pas de locaux propres pour le Relais Petite Enfance, elle utilise depuis plusieurs années les locaux mis à disposition par la commune de Mauriac via une convention d'occupation.

La convention de mise à disposition prend effet à compter du 1er janvier 2026 pour une durée d'un an reconductible tacitement deux fois, n'excédant pas trois sur sa durée totale, soit au 31 décembre 2028.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le projet de convention de mise à disposition de locaux,

Où l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE le projet, joint à la présente délibération, de convention d'occupation d'une partie du rez-de-chaussée de l'entité 1 du pôle petite enfance, propriété de la commune de Mauriac, par le RPE intercommunal ;**
- **DIT que les crédits afférents seront inscrits au budget de la Communauté de communes ;**
- **AUTORISE le Président à signer cette convention et tout document s'y rapportant ;**
- **CHARGE Monsieur le Président d'exécuter la présente.**

Présents ou représentés : 30

Abstentions : 00

Suffrages exprimés : 30

Votes pour : 30

Votes contre : 00

Fait à Salins, le 18 décembre 2025,
Au registre sont les signatures

Le secrétaire de séance,

Le Président,

Olivier ROCHE

Jean-Pierre SOULIER